



Règlements du concours : Lave-vaisselle Lamber

1. MODE DE PARTICIPATION

Pour participer au concours organisé par Les Emballages Carrousel Inc., les participants doivent avoir acheter ou louer* un lave-vaisselle de la marque Lamber entre le 28 mai 2024 et le 30 août 2024 inclusivement. **Limite d'une (1) participation par personne.**

* Un minimum d'achat sur d'autres produits est requis pour être éligible au concours pour les personnes qui louent leur lave-vaisselle.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Ce concours est ouvert à tous les employés ou propriétaire d'entreprise se situant dans les régions desservies par Carrousel pour les services d'installation de lave-vaisselles, qui font l'acquisition d'un premier lave-vaisselle de la gamme Lamber chez Carrousel en location (avec un minimum d'achat sur d'autres produits) ou à l'achat.

Le participant doit être résident du Québec ou de l'Ontario et avoir atteint l'âge de la majorité au moment de participer au concours. Les administrateurs et les employés des Emballages Carrousel Inc. ainsi que leurs conjoints, enfants ou toutes autres personnes vivant sous le même toit qu'eux ne sont pas autorisés à participer au concours.

3. DESCRIPTION DES PRIX

Le gagnant recevra l'un des deux (2) prix suivants :

(1) Un an de location d'un lave-vaisselle offert d'une valeur de 1200\$ sur le modèle LAVE-VAISSELLE LAMBER «F99EKDPS» (9830112)

(2) Un an de produit offert d'une valeur de 1200\$ à l'achat d'un de nos lave-vaisselles **Lamber** «F99EKDPS» ou «L25-EK» (9830112 et 9830114)

4. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Le concours commencera le 28 mai 2024 et se terminera le 30 août 2024, à 16h59. Le tirage au sort du gagnant sera effectué le 2 septembre 2024 à 9h au siège social de Carrousel

(1401, rue Ampère, Boucherville, Qc, J4B 6C5). Le gagnant sera contacté par courriel ou par téléphone le jour même afin qu'il puisse réclamer son prix. Le gagnant devra prendre une photo avec une personne responsable de chez Carrousel afin d'obtenir son prix.

5. CHANCES DE GAGNER

Les chances de gagner le prix seront déterminées par le nombre total de participants enregistrés durant la durée du concours.

6. RÈGLES GÉNÉRALES

- 6.1. Le prix, que le gagnant recevra en fonction de son besoin (location ou achat), doit être accepté tel quel et ne peut être échangé contre de l'argent ni être vendu. Aucune substitution ne sera accordée.
- 6.2. Le prix sera livré au gagnant par Carrousel. Le gagnant devra prendre une photo avec la personne responsable de chez Carrousel afin d'obtenir son prix. Il pourra réclamer son prix dès le 9 septembre 2024. La date limite pour réclamer le prix sera le 9 septembre 2025, soit un (1) an après le tirage.
- 6.3. Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du concours.
- 6.4. Les renseignements personnels tels que les noms, adresses, numéros de téléphone et adresses courriel sont recueillis uniquement aux fins de l'administration du présent concours et ne serviront à aucune autre fin sans consentement. En fournissant ces renseignements, les participants consentent à leur utilisation aux fins indiquées.
- 6.5. Les règlements sont disponibles sur carrousel.ca

27 mai 2024.